

Département
de
Vaucluse

VILLE D'ORANGE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Extrait du registre des
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 24 juin 2025

Arrondissement
d'AVIGNON

N° 1004

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ et le 24 juin à 15 heures 45, le CONSEIL D'ADMINISTRATION, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la mairie de la ville d'ORANGE, sous la Présidence de Yann BOMPARD, Président du C.C.A.S.

Nombre de membres : Étaient présents :

- En exercice : 17
- Présents : 10
- Votants : 11

Monsieur le Maire-Président, Yann BOMPARD
Mesdames Joëlle EICKMAYER, Marcelle ARSAC,
Catherine GASPA, Chantal GRABNER, Christiane
JOUFFRE, Aubierge POULAIN, Marie-Paule
ZIMMERMANN
Messieurs Christian COSTE et Armand BEGUELIN.

Refus de vote : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 11

Étaient absents excusés :

Messieurs Xavier MARQUOT, Jonathan ARGENSON,
Olivier CALAY-ROCHE, Alain DURAND et Michel
COMMUNAL.

Mesdames Françoise NICOLAÏ et Eliane DELOY

Certifié exécutoire par le
Président,
Compte tenu de la réception en
Préfecture le :
Et de la Publication le :

Pouvoir :

Mme NICOLAÏ donne pouvoir à Mme EICKMAYER



**Demandes de subvention auprès de la CAF de Vaucluse au titre du
programme « Aide à l'investissement » année 2025**

LA SEANCE SE POURSUIT

Afin d'assurer la continuité de l'amélioration de la crèche collective « la maison des lutins » et de la crèche familiale, le CCAS souhaite déposer une demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse au titre du programme « Aide à l'investissement » année 2025.

Cette subvention permettra /

- **Pour les locaux de crèche collective :**
 - de réaliser un aménagement de l'espace repas et de l'accès à la biberonnerie de la section des Bébé, « Les lucioles », afin de mettre en sécurité cet espace par des meubles bas permettant le rangement, l'accès facilité aux jeux, tout en gardant le contact visuel avec les enfants présents dans la pièce.
- **Pour les locaux de la crèche familiale :**
 - de réaliser un aménagement de la salle de change en incorporant un caisson escalier escamotable de 4 marches pour faciliter l'accès au plan de change par l'enfant et améliorer les conditions de travail des agents
 - de s'équiper de 3 nouvelles chaises hautes et de 5 nouveaux sièges-auto.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 3 929.66€ TTC pour la crèche collective et 1757.87 € TTC pour la crèche familiale.

Après avoir entendu les explications du rapporteur et en avoir délibéré,

Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les opérations présentées ci-dessus
- **VALIDE** les montants prévisionnels des opérations qui s'élèvent à 3929.66 € TTC pour la crèche collective et 1757.87€TTC pour la crèche familiale.
- **AUTORISE** le Président ou la Vice-Présidente, ou le cas échéant, le Vice-Président délégué à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Vaucluse et à signer tous documents nécessaires à son instruction.

Suivent les signatures pour copie conforme,

La secrétaire de séance
Chantal GRABNER



Suivent les signatures pour copie conforme,
La Vice-présidente du CCAS,
Joëlle EICKMAYER,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.